



APPEL A CANDIDATURES

AVIS DE PUBLICITE PREALABLE

1) Nature de la procédure

Avis de publicité établi dans le cadre d'une procédure de sélection préalable, sur le fondement de l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), relatif aux autorisations précaires et révocables d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique.

2) Objet de l'autorisation d'occupation du domaine public et caractéristiques principales

La consultation porte sur l'occupation du domaine public désignée ci-après :

Autorisation d'occupation du domaine public portant sur un terrain communal destiné à l'exploitation d'une aire d'accueil de camping-cars

Autorisation d'occupation temporaire, précaire et révocable, non assimilable à un bail commercial et non régie par le Code de commerce.

Ne revêt pas le caractère d'une commande de la Ville (autorisation non régie par le Code de la commande publique)

Localisation du terrain :

Terrain situé avenue Léon Blum, appartenant au domaine public de la commune de Chalon-sur-Saône.

Caractéristiques principales :

- Superficie approximative 4300m² ;
- Capacité cible de l'aire : 25 emplacements de camping-cars ;
- Equipements à conforter et à créer : bornes de services et d'accès, alimentation en eau, électricité, aire de vidange, accès fibre, signalétique,
- Environnement immédiat : Proximité du centre ville, des commerces, des sites touristiques,

Activité autorisée :

Le titre d'occupation aura pour objet l'exploitation et la gestion quotidienne de l'aire d'accueil de camping-cars, comprenant notamment :

- l'accueil des usagers ;
- la perception des redevances auprès des camping-caristes ;
- l'entretien courant et la propreté du site ;
- le contrôle du bon usage des installations ;
- le cas échéant, la réalisation de menus travaux ou équipements légers nécessaires au bon fonctionnement de l'aire, tels que précisés dans le projet et dans le projet de convention.

3) Durée prévisionnelle de la convention :

Durée de la convention :

La durée de la convention sera de dix ans.

A l'issue de cette durée d'occupation, un nouvel avis d'appel public à candidature sera relancé.

Résiliation :

La Commune pourra mettre fin à la convention de manière anticipée pour cause d'intérêt général. L'occupant sera informé de la décision par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis d'au moins 3 mois, ce délai pouvant être réduit à 1 mois dans le cas de rappels à l'ordre répétés ou d'une faute de la part de l'occupant.

L'occupant pourra mettre fin à la convention de manière anticipée et devra informer la Commune de cette décision par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis d'au moins 3 mois.

Redevance annuelle d'occupation du domaine public :

La redevance fixe proposée par la Collectivité et révisable chaque année s'élève à 5000 € / an, révisable annuellement. Une part variable sera également versée par l'occupant en fonction du résultat annuel ; le pourcentage sera à convenir entre les parties.

4) Modalité d'obtention et contenu du dossier de consultation

Un **dossier de consultation** est mis gratuitement à la disposition des candidats, comprenant notamment :

- une note de présentation de la commune et du projet d'aire d'accueil ;
- un plan de situation et un plan de la parcelle ;
- un projet de convention d'occupation du domaine public ;
- le présent avis ;

Modalités de retrait du dossier :

Le dossier est téléchargeable sur le site internet de la commune : <https://www.chalon.fr/actualites-109/avis-de-publicite-prealable-aire-daccueil-de-camping-cars-7466.html>, ou retiré en version papier au service culture-tourisme - animation du patrimoine 24 quai des messageries 71100 Chalon sur Saône, aux jours et heures d'ouverture au public

5) Renseignements complémentaires relatifs au dossier de consultation

Pour tout renseignement complémentaire concernant le marché, les candidats devront déposer, au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres, une question sur la plateforme.

Une réponse sera fournie en temps utile à l'ensemble des candidats ayant retiré le dossier.

Il est rappelé que les échanges par le biais de cette plateforme ont la même valeur juridique que les courriers envoyés en lettre recommandée avec accusé de réception.

6) Pièces à fournir par les candidats

6.1) Documents de la candidature

Les candidats intéressés devront fournir un dossier comprenant :

- une lettre de motivation
- une présentation de la société : activités, chiffres d'affaires actuel, moyens en personnel et en matériel affectés à la prestation
- un extrait KBIS de la société
- les attestations de régularité fiscale et sociale
- une attestation d'assurance responsabilité civile en cours
- permis d'exploitation
- la photocopie recto-verso de la pièce d'identité du candidat

6.2) Documents de l'offre

- un descriptif de la politique commerciale :
 - concept, gamme de produits proposés, prix ;
 - origine des produits ;
 - cartes et menus si nécessaire en fonction de l'activité ;
 - services proposés (fournir visuel et photos) ;
 - types d'animations commerciales proposées.
- une projection des aménagements envisagés sur le kiosque (plan(s) et visuel(s) des mobiliers).
- La convention d'occupation du domaine public

7) Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres finales (en cas de négociation).

8) Modalité d'envoi et date limite de remise des offres

Les candidats devront faire parvenir leur dossier complet, soit :

- sur « support papier » :

Dans un souci de développement durable, si les candidats font le choix d'une transmission papier, ils sont vivement encouragés, à présenter leurs documents imprimés recto-verso et agrafés.

Les offres sur support papier doivent être transmises, au choix du candidat, par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de sa réception et de garantir sa confidentialité :

- Soit par envoi postal en recommandé avec accusé de réception ; l'enveloppe devant comporter les nom et adresse du candidat, « candidature aire d'accueil de camping-cars » - NE PAS OUVRIR », à l'adresse suivante :

Ville de Chalon-sur-Saône
Direction Générale Adjointe à l'attractivité du territoire service culture tourisme
CS70092
71321 CHALON SUR SAONE CEDEX

- par voie dématérialisée :

Les offres seront transmises électroniquement à l'adresse électronique suivante : culture@chalonsursaone.fr, avec comme objet « candidature aire d'accueil camping-cars » ; les candidats veilleront lors de leur envoi dématérialisé à solliciter l'accusé de réception électronique en cochant la case requise dans leur messagerie.

Les candidats devront faire parvenir leur dossier complet, avant le 16 juillet 2026 - 12h00.

9) Critères de sélection des candidatures

Le jugement des offres sera effectué à partir des critères suivants classés par ordre décroissant d'importance :

- 1 – qualité et cohérence du projet d'exploitation en adéquation avec le cahier des charges détaillé dans le projet de convention
- 2 – rapport qualité/prix
- 3 – références et expériences professionnelles

Les offres pourront donner lieu à négociation avec les candidats.

10) Contacts

Procédure de candidature : Délégation attractivité du territoire / service culture tourisme 03 85 93 90 19

11) Date d'envoi de l'avis à la publication : XX/XX/2026